

Communications

Examens de spécialiste

Examen de spécialiste en vue de l'obtention du titre de spécialiste en cardiologie pédiatrique à adjoindre au titre de spécialiste en pédiatrie

Lieu: Universitätskinderklinik, Hôpital de l'Île, Berne

Date: vendredi, 23 mars 2012

Délai d'inscription: 31 décembre 2011

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM www.siwf.ch
→ formation postgraduée médecins-assistants
→ Examens de spécialiste.

Examen de spécialiste en vue de l'obtention du titre de spécialiste en ophtalmologie

Lieu: Le Palais des Congrès de Paris 2, place Porte Maillot
Niveau 3, côté Paris
F-75017 Paris

Date: jeudi/vendredi, 26 et 27 avril 2012

Délai d'inscription: mardi, 22 novembre 2011

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM www.siwf.ch
→ formation postgraduée médecins-assistants
→ Examens de spécialiste.

Fondation de l'Association Suisse du Diabète

Prix de recherche 2011

Spécialité: Diabétologie

Travaux: Travaux scientifiques au niveau suisse, présentant une contribution extraordinaire sur

- l'explication des causes,
- les séquelles médicales et les répercussions sociales,
- l'amélioration de la prévention et du traitement du diabète sucré.

Somme: CHF 10000.–

Participants: Jeunes chercheurs ayant publié un travail diabétologique majeur pendant les deux années passées.

Formalités:

- travail et publication en 2010 ou 2011;
- curriculum vitae y compris liste des publications;
- ne sont considérés que des travaux qui ne sont pas soumis en même temps pour un autre prix et des travaux n'ayant pas encore reçu un prix;
- par écrit ou par courriel (format PDF);
- informations: tél. 056 200 17 90.

Date de remise: jusqu'au 16 octobre 2011 à:

Fondation de l'Association Suisse du Diabète
Mme Doris Fischer-Taeschler
Rütistrasse 3a, 5400 Baden
info@diabetesstiftung.ch

Attribution du prix: Congrès annuel de la Société Suisse d'Endocrinologie et de Diabétologie le 2 décembre 2011 à Berne.

Jury: Conseil de la Fondation de l'Association Suisse du Diabète.

Universität Fribourg

Podiumsdiskussion DRG

Die Fachschaft der Medizinstudenten der Universität Fribourg organisiert zur neuen Spitalfinanzierung eine Diskussionsrunde. Der Anlass findet statt am *Mittwoch, 5. Oktober 2011 19.30–21 Uhr* an der Universität Fribourg, Pérolles A120.

Die für Studenten und weitere Interessierte organisierte Veranstaltung greift mit der Finanzierungsreform ein aktuelles Thema auf und versteht sich als Ergänzung zum universitären Curriculum. Die profilierten Podiumsteilnehmer bieten Gewähr für ein Gespräch, das dem facettenreichen Thema Rechnung trägt. Es diskutieren:

- PD Dr. Simon Hölzer, Geschäftsführer SwissDRG;
- Dr. iur. Urs Schwaller, Ständerat CVP, SGK;
- Marie-Thérèse Weber-Gobet, Nationalrätin CSP, SGK;
- Hubert Schaller, Direktor Kantonsspital Freiburg;
- Dr. Urs Strebel, Onkologe, Spital Männedorf.

Nach dem Podium besteht ab 21 Uhr beim Apéro die Gelegenheit, sich mit den Studierenden auszutauschen und den aktuellen Ausbildungsgang näher kennenzulernen. Vice versa kommt es den Studenten entgegen,

sich mit den Berufstätigen frei über die aktuelle Berufspraxis zu informieren.

Der Eintritt ist frei; Kollekte am Ende des Anlasses. Weitere Informationen unter: <http://student.unifr.ch> → Podium DRG. Das Podiumsgespräch wird hauptsächlich in Deutsch gehalten.

Ligue Suisse contre l'Epilepsie

Mise au concours – soutien de la recherche

Promotion de la recherche scientifique dans le domaine de l'épilepsie (surtout sous forme d'aide initiale) par la Ligue Suisse contre l'Epilepsie (Ligue contre l'Epilepsie)

La Ligue contre l'Epilepsie soutient les projets scientifiques dans le domaine de l'épileptologie par un montant total de CHF 20 000.– par an, la priorité étant accordée aux projets cherchant à élucider les causes et à mettre au point des traitements de l'épilepsie.

Aucune bourse ne sera octroyée pour la formation de base ou continue ou pour des séjours à l'étranger. En revanche, la prise en charge de frais de voyage et de séjour (sans salaire) est possible pour les séjours de courte durée (quelques semaines au maximum) lorsque ces séjours servent à apprendre des méthodes appliquées dans le cadre d'un projet bénéficiant de soutien en Suisse.

Si le requérant a déjà fait une demande de soutien ailleurs, il faut nous en informer en spécifiant où et avec quel résultat.

Délai de remise des demandes: 31 décembre 2011

Les formulaires, ainsi que le guide pour les candidats peuvent être demandés à l'adresse suivante:

Ligue Suisse contre l'Epilepsie
Seefeldstrasse 84
Case postale 1084
CH-8034 Zurich
Tél. 043 488 67 77
Fax 043 488 67 78
info@epi.ch

Société Suisse de Médecine Intensive

Médecine Intensive Suisse: fusion historique entre les communautés médicale et infirmière

Dès maintenant, la Société Suisse de Médecine Intensive (SSMI) peut compter parmi ses membres, non seulement des médecins, mais également des infirmiers et infirmières spécialistes en médecine intensive. La fusion de cette société représentant les médecins intensivistes avec la Communauté d'Intérêt pour les Soins Intensifs (CISI), représentant les infirmiers et infirmières intensivistes a eu lieu pendant le congrès annuel commun des deux sociétés à Interlaken du 8 au 10 septembre 2011.

Pour la première fois en Suisse, les médecins et le personnel infirmier spécialisé ont décidé d'unir leur avenir de spécialistes dans une société de discipline médicale commune. La SSMI et la CISI ont joué un rôle de pionniers en œuvrant pour permettre cette fusion, qui n'a été possible qu'en modifiant les statuts de la SSMI.

La voie vers la fusion

Pourquoi cette fusion? «L'origine de cette fusion est évidente», explique le Prof. Hans Pargger, président sortant de la SSMI. «Au sein des unités de médecine intensive, les médecins et le personnel infirmier collaborent extrêmement étroitement, comme dans aucune autre spécialité médicale. Il n'y a aucun problème de positionnement professionnel, la nécessité de prendre en charge les patients en équipe est intégrée. Il est donc logique que les deux groupes professionnels développent leur collaboration fructueuse, non seulement au sein de l'hôpital, mais également au niveau politique. La SSMI a toujours eu des idées innovantes, depuis sa création, il y a 40 ans. Nous étions les premiers à certifier nos unités de soins. Nous sommes aujourd'hui les premiers à opérer la fusion de nos associations médicale et infirmière. Cette idée est née, il y a environ 3 ans, mais c'est lors de leurs assemblées générales respectives en 2010 que les membres de la SSMI et de la CISI ont voté pour initier le processus. Ce processus est maintenant terminé. Désormais les médecins et le personnel infirmier prendront place à la même table au sein de la SSMI.»

Des structures avancées pour la nouvelle SSMI

La SSMI s'est maintenant dotée d'une double présidence. Le président exécutif et président de la communauté médicale, est le PD Dr méd. Yvan Gasche, de Genève. La présidente de la communauté infirmière est Paola Massarotto, de Bâle, jusqu'à maintenant présidente de la CISI. La fonction exécutive de la présidence alternera tous les deux ans entre le

président de la communauté médicale et celle de la communauté infirmière. Le comité exécutif sera constitué de manière équilibrée de représentants des deux communautés. Seuls les ayant droits pourront participer aux prises de décisions qui concernent les affaires spécifiques l'une ou l'autre des deux communautés, en particulier ces affaires concernent la réglementation professionnelle. La SSMI comptait jusqu'à maintenant 450 membres et la CISI 350 membres.

Les objectifs de cette nouvelle association

Le président exécutif de la SSMI, PD Dr méd. Yvan Gasche, explique les objectifs de cette nouvelle SSMI: «De toute évidence, la fusion va renforcer la société, ne serait-ce que par le nombre d'adhérents. Elle permettra également d'intensifier les relations entre les deux groupes professionnels. Les médecins et le personnel infirmier ensemble pourront faire encore beaucoup plus pour la formation en médecine intensive et l'application des standards médicaux les plus élevés. La nouvelle SSMI pourra être un interlocuteur de choix pour les institutions hospitalières.»

ASSM

L'ASSM salue la révision partielle prévue de la loi sur la transplantation

Depuis le 1^{er} juillet 2007, les conditions juridiques pour les transplantations d'organes sont définies par la Loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation). Suite à des difficultés d'interprétation dans la pratique, le Conseil fédéral prévoit d'ores et déjà une première révision de la Loi. Celle-ci prévoit d'éclaircir la question concernant le moment auquel la demande de prélèvement d'organe peut être faite aux proches d'un patient donneur d'organes potentiel. Lorsque le donneur n'a fait aucune déclaration relative aux mesures préliminaires précédant la mort, les proches sont à présent autorisés à donner leur consentement à ce sujet. Le projet de révision contient en outre des dispositions relatives à la couverture financière des donneurs vivants et à la distribution des organes aux frontaliers. La proposition de laisser les proches donner leur consentement aux mesures préliminaires, même lorsque la volonté présumée du donneur potentiel n'est pas connue, reste controversée. Selon l'ASSM, le législateur a procédé à cet égard à une évaluation pouvant être qualifiée de justifiable. Les patients susceptibles d'être donneurs potentiels sont en fin de vie; leur pronostic est sans issue. Par ailleurs, les mesures préliminaires sont indispensables au succès d'une transplantation. Il va de soi que celles-ci doivent être réalisées dans le respect absolu de la dignité et de l'intégrité du donneur. La loi exige que les

mesures autorisées dans cette situation ne peuvent exposer le donneur qu'à un minimum de risques et de contraintes.

Dans sa prise de position, l'ASSM salue l'ensemble des révisions proposées. Elle s'est déjà penchée sérieusement sur le thème de la transplantation d'organes lors de l'élaboration des directives concernant les «Dons d'organes solides par des personnes vivantes» et la révision des directives relatives au «Diagnostic de la mort dans le contexte de la transplantation d'organes». La révision partielle proposée tient compte des expériences acquises depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la transplantation et des principales requêtes exprimées; ainsi, grâce à cette révision, la transplantation d'organes pourra rester une méthode thérapeutique prospère et bien établie.

Ligue suisse contre le cancer

Création de la Coalition suisse des patients: une étape clé dans l'histoire de la participation déléguée

Attendue de longue date, la Coalition suisse des patients a été créée aujourd'hui. La nouvelle association entend regrouper et coordonner les intérêts des personnes atteintes de cancer et de leurs proches pour mieux les défendre auprès des décideurs et des faiseurs d'opinion du secteur de la santé. Faisant suite à l'impulsion donnée par la Ligue contre le cancer en 2010, la création de cette association constitue une étape clé sur le chemin d'une plus grande participation active des patients.

Avec la création de la «Coalition suisse des patients», le concept de la participation déléguée prend désormais concrètement forme en Suisse. Les patients atteints de maladies chroniques graves et leurs proches peuvent désormais regrouper leurs forces pour mieux faire entendre leurs préoccupations auprès du législatif et de l'exécutif, des offices fédéraux et des commissions. Un formidable succès qui est le fruit d'un travail de longue haleine. Compétence, indépendance et mise en réseau: tels sont les trois atouts sur lesquels la «Coalition suisse des patients» va miser pour défendre les revendications fondamentales suivantes en matière de politique de santé: plus de participation active pour les patients, une meilleure intégration professionnelle des personnes atteintes d'une maladie chronique, de nouveaux modèles pour concilier soins et activité professionnelle, une assurance obligatoire d'indemnités journalières en cas de maladie et une qualité optimale en matière de diagnostic, traitement, suivi et communication. Loin de se cantonner à la problématique du cancer, la Coalition souhaite également défendre dès que possible les intérêts d'autres malades chroniques.

PEZZ



Plädoyer für die Stärkung der Bewegungslust von Kindern

Prof. Dr. med. Urs Eiholzer, Leiter des Pädiatrisch-Endokrinologischen Zentrums Zürich (PEZZ) legt mit seinem kürzlich erschienenen Buch *Kraft für Kids – Kinder brauchen Bewegung* ein Plädoyer für die Stärkung der Bewegungslust von Kindern und Jugendlichen vor. In eigenen wissenschaftlichen Forschungen wies der Autor nach, dass die Bewegungslust vor Beginn der Pubertät durch Muskeltraining erheblich gestärkt werden kann. Im kinderärztlichen Forschungs-, Abklärungs- und Behandlungszentrum PEZZ hat das Team von Urs Eiholzer speziell für Kinder und Jugendliche das entwicklungsorientierte Muskeltraining EOM entworfen und wissenschaftlich getestet. Diese altersadaptierte Form von Krafttraining eignet sich gemäss dem Autor auch sehr gut für das Schulturnen.

Das mit vielen Farbfotos illustrierte Buch richtet sich an ein breites Publikum: Eltern, Kinder und Jugendliche, Krippen- und Hortmitarbeiterinnen, Lehrerinnen und Lehrer aller Schulstufen, Sport- und Fitnesstrainer, Politikerinnen und Politiker sowie weitere interessierte Kreise.

Das neue Buch gibt überraschende Antworten auf Fragen wie:

- Was steckt hinter dem Spieltrieb unserer Kinder?
- Ist Krafttraining für Kinder geeignet und attraktiv?
- Stammt der starke Hunger der Übergewichtigen aus den Genen?
- Ist es möglich, mit viel Bewegung auch ohne Beschränkung beim Essen schlank zu werden?
- Sind im Frühling geborene Jugendliche talentiertere Fussballspieler als im Herbst geborene?
- Haben kleinwüchsige Kinder schlechtere Chancen, Spitzensportler zu werden?

Bestellung bei PEZZ (www.pezz.ch) oder im Buchhandel (ISBN: 978-3-909095-02-5).

K-OCH

Kritische Ostschweizer Ärzte an Veranstaltung mit dem Preisüberwacher

Sein «Heimvorteil» als gebürtiger Rheintaler nützte dem eidgenössischen Preisüberwacher *Stefan Meierhans* nichts, als er Anfang September in St.Gallen bei den Ostschweizer Ärzten referierte und sich der Diskussion stellte. Er musste sich breite Kritik anhören. Die Veranstaltung der Konferenz der Ostschweizer Ärztesgesellschaften (K-OCH) war gut besucht. Das Thema «Jährliche Prämienhöhungen – muss das sein» brannte den Medizinern offenkundig unter den Nägeln. Die Liste der Referierenden war prominent und versprach Spannung.

Meierhans entpuppte sich als Befürworter der Medikamentenabgabe durch die Praxisärzte, will aber im Gegenzug diese so regeln, dass kein übergrosser Anreiz entsteht, viele Medikamente abzugeben. Die Ärzte wehrten sich aber gegen Vorwürfe, sie verdienten an der Medikamentenabgabe zu viel. Sie dokumentierten, dass in Kantonen mit ärztlicher Medikamentenabgabe nicht nur tiefere Medika-

mentenkosten, sondern auch tiefere Behandlungskosten vorliegen, was zu günstigen Prämien führt. Die Ärzte nehmen dafür einen tieferen Taxpunktwert in Kauf. Auf den vordersten Plätzen der Rangliste der günstigsten Kantone liegen ausschliesslich solche mit ärztlicher Medikamentenabgabe.

Kritik musste sich auch die St.Galler Gesundheitschefin *Heidi Hanselmann* anhören. Es ging dabei insbesondere um Zahlen, die Behandlungen in Spitalambulatorien und Arztpraxen vergleichbar machten. Der Kanton gebe keine Zahlen bekannt, kritisierte ein Arzt und bot an, jederzeit seine Zahlen «bis auf den letzten Rappen» auf den Tisch zu legen, pochte aber auf Gegenrecht. Heidi Hanselmann hielt dagegen mit der Auflistung zusätzlich erbrachter Leistungen und Aufgaben in den Spitälern.

Zu Diskussionen und Kritik führte die Drohung der Politik, den TARMED «von Amtes wegen» in Teilbereichen zu revidieren, wenn die Tarifpartner dessen Revision weiterhin blockierten. Die Ärzte hätten ihre Aufgaben gemacht, beschied *Ernst Gähler*, Vizepräsident der FMH, und wehrte sich mit lautstarker Unterstützung vieler Berufskollegen gegen Eingriffe des Staates.

Diskussionen gab es auch um den SwissDRG, mit dem ab 1. Januar 2012 in allen Spitälern Abrechnungen über Fallpauschalen eingeführt werden. DRG-Abrechnungen sollen Einsparungen und Qualitätsverbesserungen bringen. Die Mediziner sind sehr kritisch, wie mehrere Voten zeigten. Sie forderten Visanaceo *Peter Fischer* heraus, der sich zuvor als DRG-Befürworter geoutet hatte. Die Votanten wollten wissen, aufgrund welcher Fakten und Zahlen er DRG befürworten könne. Fischer verwies auf mehrere Studien und auf Erfahrungen an anerkannten Spitälern und Kliniken im Ausland. In der Schweiz fristet die offizielle Begleitforschung ein Mauerblümchendasein, so dass höchstens sehr beschränkte Angaben zum Nutzen von DRG möglich sein werden.

Vous qui lisez une revue des Editions médicales suisses, savez-vous que ...

- les Editions médicales suisses sont une coopération entre la Fédération des médecins suisses (FMH) et la plus ancienne maison d'édition et imprimerie au monde (les Editions Schwabe, fondées en 1488)?
- que les EMH sont les éditions de pointe en Suisse dans le domaine des journaux médicaux, avec dix revues spécialisées, des articles paraissant intégralement en ligne et un choix de livre de plus en plus large?
- que toutes les revues paraissant aux EMH sont les organes officiels de publication des sociétés médicales correspondantes?

Si vous souhaitez en savoir plus sur les EMH, vous trouverez plus d'informations sous www.emh.ch.

EMH Editions médicales suisses – des publications à la pointe de la médecine